



Paris le 19 mars 2012

Le raccordement au réseau de distribution des installations de production d'électricité : une procédure à améliorer

La CRE invite les producteurs, les gestionnaires de réseaux et l'ensemble des acteurs à s'exprimer, avant le 30 avril 2012, sur le processus d'élaboration et le contenu des procédures de traitement des demandes de raccordement au réseau d'électricité.

Les trois dernières années ont été marquées par une augmentation très importante des raccordements d'installations de production, principalement de source d'énergie photovoltaïque, au réseau de distribution d'électricité.

- 719 MW raccordés au cours de l'année 2010 (+ 224 % par rapport à 2009) ;
- 1 217 MW raccordés sur les trois premiers trimestres de l'année 2011 (+ 136 % par rapport aux trois premiers trimestres 2010).

Cette forte augmentation a des conséquences sur les délais de raccordement. Par ailleurs, la qualité de services fournis par les gestionnaires de réseaux s'est révélée insuffisante au détriment des producteurs. Ainsi le traitement de ces demandes a donné lieu à de nombreux contentieux.

La CRE envisage de faire évoluer l'encadrement des procédures de raccordement, pour mieux prendre en compte les intérêts de l'ensemble des acteurs dans un souci de transparence, d'efficacité et de non-discrimination.

La CRE a donc souhaité recueillir leur avis en lançant une consultation publique.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence

Contacts presse :

Anne MONTEIL - tel : 01.44.50.41.77 - mail : anne.monteil@cre.fr

Cécile CASADEI – tel : 01.44.50.89.16 – mail : cecile.casadei@cre.fr